

SOUS TOUTES RÉSERVES

Le mercredi, 1er décembre 2010

Caisse Populaire Desjardins,
37, rue Turgeon,
Sainte-Thérèse (Québec),
J7E 3H2.

Att. : Responsable de la caisse.

Objet : Saisi des biens de monsieur Pierre Michaud

Monsieur, madame

En réponse a votre lettre datée du 29 novembre et reçu le 1 décembre 2010, veuillez prendre note qu'il est faux d'affirmer que monsieur Michaud na pas collaboré avec les huissiers. Nous n'avons pas la date exacte, mais un représentant de cette firme (huissiers) s'est présenté sans rendez vous chez monsieur dans le but de faire l'inventaire des biens. A ce moment il n'était pas possible pour monsieur de procéder. Il a été offert à ce représentant par Monsieur Michaud de revenir le lendemain, si possible avec une heure précise. Ce représentant a refusé sur le champ prétendant que c'était maintenant qu'il devait le faire (inventaire).

Deuxièmement, nous ne savons pas ou vous avez prit cette donnée de une heure et demie pour l'évacuation, cela est tout à fait fantaisisme. Nous vous rappellerons que le matin ou les huissiers sont entrés par effraction dans la résidence de monsieur, celui-ci était en petite tenue et devait se vêtir. Monsieur a donc principalement prit des vêtements et du matériel d'urgence (sac de couchage etc.)

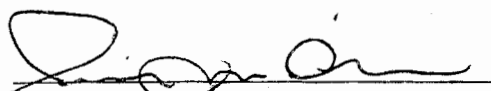
Troisièmement, le matériel confisqué en fonction de la faible dette de monsieur est disproportionné. Il s'agit purement et simplement de vol.

Quatrièmement, vos huissiers on confisqués les ordinateurs de monsieur sur lesquelles se trouvaient des informations de dossier de cour ainsi que du travail de premier niveau dans le domaine de la sécurité.

Actuellement faute de collaboration de vos représentants Monsieur Michaud est presque sans ressource financière. Le dossier de M. Pierre Michaud (assurance emploi et sécurité sociale) se voit actuellement ralenti faute d'avoir les papiers nécessaires. A cause de cela monsieur a subit des préjudices physiques et moraux. Au moment opportun, l'incompétence et le manque de collaboration évidente de la caisse populaire Desjardins sera mise en lumière.

De plus, nous vous suggérons fortement de vérifier vos sources. Il y a de fausses affirmations dans votre lettre. Veuillez prendre note que Monsieur Michaud ne se pose plus la question si il va accuser la caisse et ses représentants d'acte au niveau civil et criminel, la question est simplement quand il va le faire. En réponse à l'énoncé précédente, les démarches sont déjà entreprises.

Veuillez agréer monsieur, madame nos salutations distinguées.



Pierre Michaud
1486 Brébeuf
Trois-Rivières
G8Z 2A1

C.C : Sécurité sociale MAM

P.J. : Lettre d'avocat Prévost Fortin D'Aoust (daté du 29 novembre 2010)

Réf. : SBPM03201012101CN

PM/PM

Document PMI